8938200

Copie Certifiée Conforme
F. Defferrière
François Defferrière
Directeur Général

FIMATEX SA
Société anonyme
au capital de 82 800 000 francs
Siège social : 50, boulevard Haussmann
PARIS (75009)
351 058 151 RCS PARIS

70236

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 OCTOBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et le 29 octobre, à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au 50, boulevard Haussmann 75009 Paris, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pascal Brouard, commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

En l'absence de Monsieur Marc Breillout, président du conseil d'administration, les actionnaires ont élu parmi eux Monsieur Vincent TAUPIN, pour présider la séance.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs : FIMAT SNC représentée par Monsieur François Defferrière, et FIMAT Banque représentée par Monsieur Alain Bozzi.
Monsieur Laurent Cunin, est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau les statuts de la société, la feuille de présence à l'assemblée, ainsi que les pièces qui ont été tenues à la disposition des actionnaires à savoir : la liste des actionnaires, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, les copies des lettres de convocation, le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant),
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.
Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.
Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Tau.dec.Feuil 38 404

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Cauvin Angeleys Saint Pierre et de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Hervé Pitti, décide de nommer en remplacement :

- KPMG Audit représenté par Monsieur Pascal Brouard, 47, rue de Villiers 92200 Neuilly/Seine, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,
et,
- Monsieur Gérard Rivière 47, rue de Villiers 92200 Neuilly/Seine en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2002 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son président à l'effet de mettre en œuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

L. Cauvin.

Les Scrutateurs